

Chemins de fer

M. Colletette: Cependant, en dépit des objections des sociétés ferroviaires qui s'opposent à l'adoption du projet de loi, le ministre des Transports a pris une attitude très éclairée et très raisonnable. Il veut bien que le projet de loi soit étudié par le comité permanent et qu'il soit enfin voté par le Parlement.

Je félicite le ministre. Je félicite mes collègues du parti conservateur et notamment le député de Végréville. Je félicite le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui a fait preuve de beaucoup de bon sens à l'étape de la deuxième lecture.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Colletette) d'avoir présenté le bill à l'étude.

Le transport est une question qui préoccupe énormément les Canadiens. De fait, à cause de la nature de notre pays, je pense que le secteur des transports est probablement le facteur le plus susceptible de favoriser l'unité et la productivité du Canada. Nous avons un excellent comité des transports. J'ai eu le privilège d'en faire partie depuis mon élection à la Chambre. J'ai pu me rendre compte de l'excellent travail qu'il accomplit et si le bill à l'étude lui est renvoyé, je pense qu'il saura fort bien s'en occuper.

Avant le congé de Noël, nous avons consacré bien des heures à l'étude du bill C-18, qui avait fait l'objet de délibérations à la Chambre et au comité pendant trois ou quatre ans. Nous avons travaillé longuement et assidûment pour que le bill soit adopté et mis en vigueur le plus rapidement possible. Les membres du comité ont entendu d'excellents témoins et leur ont posé d'excellentes questions au moment de l'étude du bill C-18, qui avait trait au transport des produits dangereux.

La mesure à l'étude porte d'ailleurs sur le même sujet. Nous discutons de l'aspect sécuritaire des chemins de fer, celui qui touche à la protection même des êtres humains, la ressource la plus précieuse du Canada. Par conséquent, le bill à l'étude est bien important. Certains de ses aspects me préoccupent.

Avant de parler de mes préoccupations à l'égard du bill, je voudrais mentionner que nous avons à mon avis un président extrêmement compétent au comité des transports. Même si je n'ai pas eu l'occasion de faire partie d'un grand nombre de comités depuis mon arrivée à la Chambre, je suis convaincu que le président du comité des transports fait de l'excellent travail. Je sais d'ailleurs qu'il a l'appui de tous les membres du comité.

Je le répète, les objectifs visés par le bill sont certainement fort valables. J'ai beaucoup d'expérience relativement aux problèmes causés par la présence de bétail sur l'emprise des chemins de fer. Le député d'en face a parlé des clôtures exigées par la loi pour protéger le bétail et il a lu certains passages de la loi sur les chemins de fer. Dans certains cas, les clôtures de ce genre ne sont pas efficaces parce que les bêtes étant ce qu'elles sont réussissent toujours à enfoncer les clôtures. Il m'est arrivé d'être sur les lieux d'accidents très graves dont des chevaux ou des bovins avaient été victimes. Ce n'est pas beau à voir. Je suis sûrement en mesure de comprendre l'émotion du secrétaire parlementaire quand il parle du malheureux accident dont un jeune a été victime.

Il est vrai qu'une clôture de quatre pieds de hauteur est prévue par la loi pour empêcher le bétail d'aller sur les emprises. Il ne s'agit toutefois pas de clôtures de grillage mais seulement de clôtures de fils barbelés qui ne peuvent empêcher les enfants d'entrer sur les emprises et de risquer d'être blessés par le train. Je pense que lorsque nous étions enfants, nous nous sommes tous amusés près des voies ferrées à écouter venir les trains et que nous avons traversé les ponts et fait bien d'autres étourderies qui auraient pu dégénérer en accident grave. Je pense que ces expériences personnelles nous ont tous permis de connaître la puissance des locomotives. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, à mon avis, pour protéger les enfants et les adultes de l'énorme puissance des trains. Je connais assez bien les problèmes que la présence de bestiaux sur les voies ferrées posent aux sociétés ferroviaires. Comme je l'ai déjà dit, j'ai fait partie du comité qui a fait une étude très poussée du bill C-18 qu'il a ensuite adopté. Ce bill portait sur le transport des marchandises dangereuses.

Pour ce qui est du bill C-227 que nous sommes en train d'étudier, il est un point que je trouve important et dont celui qui l'a proposé a tenu compte, car il aurait eu quelques entretiens avec les municipalités et les gens qui seront touchés par ce bill. Je considère donc que si ce bill doit être renvoyé au comité il est important que ce dernier ait la possibilité d'entendre les gens que ces nouvelles mesures affecteront. Nous savons tous que, lorsqu'il est question de dépenser l'argent des impôts, comme l'exigerait l'adoption de ce bill, les gens à qui on demandera de faire ces dépenses ont un mot à dire sur les lois qu'ils auront à respecter. Après tout, ce sont eux qui devront rendre compte aux contribuables de la dépense des impôts prélevés. Il me paraît opportun que le comité fasse comparaître devant lui les municipalités et les autres organismes administratifs touchés par ce bill, s'il est effectivement adopté. Sinon, ce bill pourrait susciter certaines difficultés si les municipalités refusaient de collaborer pour le faire mettre en application.

● (1720)

La clôture de grillage n'est pas bon marché; elle coûte très cher. Cela étant, il nous faut à plus forte raison renvoyer ce bill au comité ce soir pour qu'on en fasse une étude approfondie. Quand on parle de clôtures de grillage traversant des villes, on doit se rendre compte que certaines grandes villes peuvent compter jusqu'à 100 milles de voies ferrées, et si on tient à y installer une clôture de grillage de six pieds, cela peut finir par coûter extrêmement cher.

On devrait par ailleurs songer à d'autres moyens de protéger les enfants de sorte que nous n'ayons pas à compter uniquement sur une clôture de grillage de six pieds à cette fin, car l'esprit humain étant ce qu'il est, on peut trouver bien des façons ingénieuses de passer par dessus, par dessous ou au travers de ce genre de clôture. Si nous devions adopter cette loi exigeant de construire pareille clôture le long de l'emprise des voies ferrées traversant certaines des régions les plus peuplées, nous devrions nous assurer que nous ne nous lançons pas dans pareille dépense alors qu'il existe peut-être d'autres moyens d'empêcher les gens, enfants et autres, d'accéder à la voie ferrée à l'approche des trains. Ce sont-là quelques points qu'il faut approfondir au comité.